



2024/005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Allier,

**Vu** la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R1, R44, R53.2 dudit Code,

**Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation des routes approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 dudit Code,

**Vu** la demande de l'entreprise ENEDIS-DRAUV-TST HTA Moulins - TSA 20001 – 140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN CEDEX, représentée par Mr AUXERRE Steve, en date du 15 janvier 2024,

**Considérant** que pour réaliser des travaux d'entretien d'un appareil IAT 396 20 KV sur le réseau ENEDIS, « Route d'Aurouër », hors agglomération, il est nécessaire de réglementer la circulation.

**ARRÊTE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Le 15 février 2024, à partir de 8 heures, « route d'Aurouër », hors agglomération, la circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite. Les véhicules seront déviés par le RD 707 et la RD 133.

**Art. 2-** La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, par l'entreprise ENEDIS-DRAUV-TST HTA Moulins - TSA 70011 – 140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN CEDEX, chargée du chantier. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Cette signalisation sera maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux.

**Art. 3** - Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Art. 4** - Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à la Gendarmerie.

Fait à Villeneuve-sur-Allier, le 22 janvier 2024

Le Maire,